

SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ / CANTAL

HIVER SOLIDAIRE 2026-2027

Première édition pilote à Aurillac

L'essentiel du projet

Portée par Horizon Humanité, cette action locale prévoit d'apporter une aide matérielle ponctuelle aux personnes et aux familles confrontées à la précarité durant l'hiver.

Vêtements chauds, couvertures, chaussures et produits d'hygiène seront collectés, contrôlés et remis selon les besoins identifiés, dans un cadre digne et confidentiel.

Territoire : Aurillac et proximité, en coordination recherchée avec les acteurs sociaux compétents.



Visuel d'illustration du projet

50

personnes visées

25

ménages visés

250+

articles à collecter

1 à 2

distributions

Bénéficiaires et finalité

Priorité aux personnes et familles en grande précarité, sans logement stable ou particulièrement exposées au froid. Les orientations pourront être assurées, autant que possible, avec le CCAS et les structures sociales partenaires.

Le projet vise à renforcer les solidarités de proximité et à compléter les dispositifs sociaux existants, sans se substituer aux professionnels de l'urgence sociale.

ACTIVITÉS, RÉSULTATS & RESSOURCES

Une action structurée, des objectifs mesurables

Calendrier prévisionnel

- **SEP.-OCT. 2026** Préparation, mobilisation des bénévoles, partenaires et autorisations
- **OCT.-NOV. 2026** Collecte de dons, tri, inventaire et achats ciblés
- **DÉC. 2026** Première distribution solidaire et bilan intermédiaire
- **JANV.-FÉVR. 2027** Collecte ciblée et éventuelle seconde distribution
- **MARS 2027** Clôture, inventaire et bilan narratif et financier

OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES

40 à 50 kits hiver

~30 kits d'hygiène

≥ 5 bénévoles / ≥ 4 partenaires

Budget prévisionnel

3 000 €

Dépenses monétaires

2 000 €

Contributions en nature

5 000 €

Valeur globale

Plan de financement monétaire : 1 000 € de ressources propres, 500 € de mécénat privé prévu et 300 € de dons du public prévus. Une subvention de 1 200 € a été demandée au CCAS d'Aurillac ; décision en attente.

Mise en œuvre responsable

Collectes encadrées, contrôle des articles, suivi des stocks et des dépenses, confidentialité, orientation vers les services compétents et bilan final dans les 30 jours suivant la clôture. Les chiffres présentés correspondent à des objectifs et ressources prévisionnels, non à des résultats acquis.